



**Document de réflexions et commentaires  
sur le  
projet de Stratégie gouvernementale  
de développement durable**

Rédigé par :  
Guillaume Dufour, biologiste  
Caroline Duchesne, directrice

Novembre 2007

## **Projet de Stratégie gouvernementale de développement durable - Consultation -**

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a été invité à participer aux consultations particulières en tant que porte-parole des orientations communes des régions et à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de consultation. D'ailleurs, le RNECREQ se doit de contribuer au développement et à la promotion d'une vision globale du développement durable au Québec.

Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) désire également participer à cette consultation sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable. Le CREGÎM, travaille activement avec ses partenaires régionaux à la promotion et à la mise en œuvre du développement durable. Plus particulièrement, le projet « Ensemble pour un avenir durable » qui a débuté en 2005, a initié une démarche de concertation afin que la région se dote d'une vision commune de développement durable et vise maintenant à élaborer un plan d'action régional de mise en œuvre. Il est donc primordial pour nous que notre démarche rejoigne celle du gouvernement québécois.

Le CREGÎM remet donc un document présentant ses commentaires et opinions sur le projet de Stratégie. La structure de notre document suit celle de la Stratégie : les enjeux, les orientations stratégiques et les mécanismes, ainsi que les moyens de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

### **ENJEUX**

Dans un premier temps, il est difficile de faire le lien entre l'amélioration de la qualité de vie que vise la Stratégie et les trois dimensions indissociables (milieu de vie, mode de vie et niveau de vie). Justement, le milieu de vie (l'environnement) n'est que très peu perceptible dans les enjeux présentés.

Plus spécifiquement, **l'enjeu 1 (Développer la connaissance)** devrait également mentionner l'importance de développer les connaissances de nos milieux naturels, de leur dynamique et ainsi être en mesure de mieux mesurer les changements actuels et ceux à venir.

**L'enjeu 2 (Promouvoir l'action responsable)** mentionne que l'administration doit faire preuve de leadership et promouvoir l'action responsable au sein de la population. Nous proposons d'ajouter que cette promotion se fera avec l'aide d'incitatifs convaincants.

**L'enjeu 3 (Favoriser l'engagement)** est flou est recoupe parfois l'enjeu 2.

La structure de la Stratégie est bien élaborée. Il y a tout d'abord la vision, appuyée par les enjeux. Ensuite, les orientations stratégiques et les axes d'interventions. Des objectifs sont associés à chaque orientation et se retrouveront dans les plans d'action. Finalement, des mesures de suivi sont proposées. De tous ces éléments, les enjeux sont ceux où il nous est le plus difficile de cerner leurs rôles et leurs places dans la stratégie. Il est aussi difficile d'en ressentir la présence dans les orientations et les objectifs.

## **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Des commentaires seront apportés pour chaque orientation, mais avant, en voici certains qui touchent l'ensemble des orientations.

Tel que mentionné plus haut, il n'est pas évident de retrouver les enjeux dans la présentation des orientations. Par contre, la référence aux principes de développement durable (les 16 principes qui apparaissent dans la Loi sur le développement durable) sur lesquels les orientations s'appuient, est très pertinente et cohérente.

D'une façon générale, l'environnement n'est souvent présent que de façon implicite. C'est pourtant le milieu de vie. Par exemple, lorsqu'il est question du patrimoine collectif, il n'est pas évident que ceci inclut le patrimoine environnemental ; autrement dit, les milliers de lacs, le fleuve Saint-Laurent, les rivières, l'eau, les espèces endémiques, l'équilibre des écosystèmes, etc. Aussi, la santé humaine dépend pour beaucoup de la qualité de l'environnement, ils sont donc indissociables.

Nous suggérons d'ajouter une orientation portant plus spécifiquement sur l'environnement et qui permettrait de relier les aspects environnementaux aux trois enjeux. Par exemple : « Préservation de l'équilibre des différents écosystèmes ». La notion d'écosystème inclut les composantes biotiques (le vivant : animaux, plantes, bactéries, etc. ) et abiotiques (le non-vivant : eau, sol, air, etc.) qui sont essentielles à la qualité de vie, évoquée dans la vision. Concernant l'enjeu 1, il est essentiel de mieux connaître et faire connaître nos écosystèmes et leurs composantes. Pour ce qui est de l'enjeu 2, soulignons que la préservation (protection, restauration, réduction des impacts négatifs, etc.) s'avère une action responsable. La destruction ou la détérioration d'un ou plusieurs éléments des écosystèmes consistent en une perte d'opportunité de développement. Finalement, l'orientation proposée rejoint l'enjeu 3, car la préservation de l'équilibre de nos écosystèmes ne peut se faire que par un engagement de tous les secteurs de la société et de tous les individus.

### **Orientation 1 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover**

Quoique l'innovation soit quelque chose de très important et qu'elle soit reliée à la notion d'éducation, elle ne devrait pas se retrouver dans cette orientation. En fait, l'innovation pourrait être une orientation en soi. Sinon, elle pourrait se retrouver dans le texte des orientations où l'innovation est essentielle.

L'information ne doit pas seulement se limiter aux principes du développement durable, mais doit aussi inclure un ensemble de connaissances en lien avec le développement durable. Des connaissances portant sur les problématiques et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques spécifiques au Québec et ceux plus globaux qui touchent la planète entière. Des connaissances sur notre histoire et notre patrimoine, sur les différences culturelles et intergénérationnelles et puis sur les peuples autochtones et leur culture sont également souhaitables. Mais encore, il faut aussi développer les capacités des gens à pourvoir s'informer et s'éduquer. Il faut donc développer certaines compétences et rendre les informations disponibles.

Il faudrait définir le terme *sensibiliser* et préciser ce qui est souhaité par son utilisation. Selon le Petit Robert (1996), une des définitions du mot sensibilisation est « le fait de susciter l'intérêt ». Ceci est essentiel, de susciter l'intérêt au développement durable. Afin d'éduquer, il faut que les informations aient du sens pour les individus et il faut que les individus souhaitent apprendre. C'est la sensibilisation qui le permettra.

Il est suggéré *d'offrir des mesures d'informations et de formation sur le développement durable à l'intention de certaines catégories de personnel de l'administration*. Ce point est très important et c'est excellent qu'il se retrouve dans la stratégie. Nous insistons sur le fait que le personnel, à qui il revient d'élaborer les plans d'action et de mettre en œuvre la Stratégie, doit être accompagné et il faut s'assurer qu'il possède les outils et les compétences nécessaires pour le faire.

Il est mentionné dans la stratégie *d'assurer que les programmes de formation favorisent l'acquisition de nouvelles compétences et qu'ils soient disponibles et accessibles aux milieux concernés*. Il faudrait donc penser à modifier les programmes scolaires et préciser le type de compétences à développer.

Finalement, de par notre expérience, il n'est pas toujours évident *d'encourager et de faciliter le partage des connaissances et de l'expérience acquise*. Il serait donc préférable de présenter les mesures permettant de réaliser ce partage.

## **Orientation 2 : Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement**

Cette orientation s'appuie fortement sur les principes de prévention et de précaution et cela est clairement énoncé dans le texte. Cependant, il sera intéressant qu'ils apparaissent directement dans le nom de l'orientation. *Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement par la prévention et la précaution*.

Il est essentiel de passer du mode de gestion de crise, en réaction, à celui d'une gestion proactive, en prévention. Ceci s'applique à tous les secteurs, tant à l'environnement et à la santé qu'au transport et à la réglementation. Il faut investir dans la prévention et la protection de l'environnement plutôt que dans la réhabilitation, la restauration et la dépollution. En santé, il faut investir dans des programmes d'éducation, de promotion de

saines habitudes de vie au lieu d'investir massivement dans de nouvelles infrastructures. Pour le transport, les travaux réalisés en fonction de leur degré d'urgence, doivent être remplacés par des investissements dans la prévention et l'entretien. De nombreux produits ou activités sont encadrés par des réglementations, une fois que la preuve faite de leurs effets négatifs sur l'environnement ou sur la santé. En fait, la réglementation devrait être orientée à l'inverse, exigeant la preuve de l'innocuité des produits et activités et assurant un processus de dédommagement s'ils sont jugés nocifs par la suite. Ça ne doit pas être à la société de faire la preuve de la nocivité des produits ou des activités.

Il ne faut pas oublier que l'environnement est le milieu de vie, donc la santé et l'environnement sont indissociables. Ainsi, des risques pour l'environnement, se sont des risques pour la santé. Il faudrait que le lien entre santé et environnement soit plus clair.

L'objectif 4 est général et très flou. Il ressemble beaucoup à l'orientation. S'il devait rester comme tel, il serait intéressant de l'inverser et ainsi prendre la forme suivante : *Établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement par la poursuite du développement et de la promotion d'une culture de prévention.* Concernant l'objectif 5, il ne devrait pas uniquement s'adresser aux communautés. Nous suggérons donc d'ajouter les ministères et les décideurs. *Mieux préparer les communautés, les ministères et les décideurs à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.*

### **Orientation 3 : Produire et consommer de façon responsable**

Cette orientation est un des points forts de la Stratégie. Sa pertinence et son importance sont pour nous une évidence et il est bien de la retrouver dans la Stratégie, d'autant plus que cette orientation est une des plus élaborées. La présentation de critères permettant de baliser les efforts est excellente et serait souhaitable dans les autres orientations.

Il est suggéré de mettre en place *une attestation officielle reconnue et crédible.* Les certifications sont des outils très puissants de renforcement positif. Elles permettent de reconnaître et récompenser les efforts et d'encourager de meilleures pratiques. La promotion s'avère souvent une meilleure approche que la répression.

Les achats des organisations gouvernementales représentent une masse critique amplement suffisante pour influencer certains marchés et certaines productions. Il est tout à fait souhaitable que le gouvernement donne l'exemple en pratiquant une consommation responsable, ce qui offrira des opportunités d'affaires intéressantes en production responsable.

La présence du principe d'écoconditionnalité est une excellente chose. Il est impératif que le gouvernement respecte ses propres lois et normes. Cependant, il manque une chose importante. Le gouvernement a un pouvoir énorme de changer les comportements en établissant des normes et des règlements quant aux produits de consommation et à la production. C'est de son devoir de mettre en place de façon progressive et raisonnée ces

outils de mise en œuvre du développement durable. De plus, il doit offrir des incitatifs financiers ou fiscaux afin de favoriser l'émergence de telles pratiques.

Les objectifs sont très bien, mais il faudrait ajouter un objectif en lien avec notre dernier commentaire. Par exemple, « Développer et mettre en place des normes et règlements encadrant certaines activités non souhaitables et s'assurer de leur respect, de même que des incitatifs financiers pour les activités souhaitables. »

#### **Orientation 4 : Accroître l'efficience économique**

Pour ce qui est des principes de développement durable touchés par cette orientation, il faudrait ajouter ceux de *santé*, de *qualité de vie* et de *capacité de support des écosystèmes*. Des travailleurs en santé et heureux sont des employés plus efficaces. L'économie du Québec repose largement sur l'exploitation des ressources naturelles qui repose sur la vitalité des écosystèmes (par exemple, exploitation forestière, l'agriculture, la pêche, etc.) Une surexploitation n'est pas une activité durable. Cette orientation doit également tenir compte du principe de *subsidiarité*. Il faut une économie forte et efficiente partout au Québec. Ceci veut dire qu'il faut aussi des activités économiques et des mesures visant l'efficience, adaptées aux régions du Québec.

Nous devons tenir compte des externalités, ceci est primordial. Il est bien que cette orientation en tienne compte, mais il faudrait préciser les mesures à prendre pour y arriver.

Finalement, il faut s'assurer que l'efficience économique ne se fera pas au détriment de l'environnement et des communautés. Dans les milieux ruraux dévitalisés, il arrive souvent que des projets économiques n'étant pas adaptés aux besoins des communautés, voient le jour et soient encouragés par les gouvernements même s'ils n'ont peu ou pas de retombées locales et que les aspects environnementaux ne sont même pas pris en compte.

#### **Orientation 5 : Répondre aux changements démographiques**

Cette orientation en est-elle une de développement durable ? Est-il souhaitable de maintenir une croissance démographique soutenue ? Il est très difficile de voir comment cette orientation permet de répondre aux trois enjeux de la stratégie. Cette orientation en est une de développement économique classique et non de développement durable. Elle s'inscrit dans la mentalité économique de la croissance à tout prix. Répondre aux changements démographiques dans une perspective de développement durable s'applique lorsqu'il y a une forte croissance démographique et que ceci augmente la pression sur les écosystèmes, sur les besoins en ressources et en espace, sur le partage de la richesse et l'accès au service. Cette orientation pourrait peut-être parler plutôt de relations intergénérationnelles.

D'ailleurs, il est difficile de relier le contenu du texte avec le titre de l'orientation. Par contre, les moyens proposés pour améliorer le niveau de vie des adultes, l'épanouissement des jeunes et la situation des familles sont très pertinents. Il faut

cependant faire attention, parce que la façon dont se fait l'amélioration de ces critères pourrait provoquer l'effet contraire. L'amélioration de ces critères explique probablement en partie le déclin démographique. En fait, il faut se demander si nous voulons miser sur la quantité ou la qualité.

L'axe *Emploi et développement économique* propose d'augmenter le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Dans une perspective de développement durable, il ne faudrait pas utiliser cette mesure économique qui possède plusieurs lacunes. Par exemple, elle n'indique pas les dommages environnementaux, ni les écarts entre riches et pauvres, ne mesure pas le travail bénévole, etc. Si le PIB est utilisé, il faut le faire avec précaution ou y apporter certains ajustements (calcul du coefficient de Gini). Lorsqu'il est question de développement durable, il est préférable d'utiliser l'indice de développement humain (IDH) qui donne des informations sur le bien-être individuel et collectif. Il y a aussi le bonheur national brut (BNB) qui englobe de manière assez large le PIB et l'IDH. Dans la stratégie, il est question d'innovation, alors il serait intéressant d'inventer un indice de développement durable, qui combine des mesures tant économiques, sociales qu'environnementales adaptées aux caractéristiques du Québec.

Le dernier paragraphe de la page 29 qui mentionne que *le développement économique du Québec devra encore s'appuyer sur l'immense potentiel que représentent les ressources naturelles*, devrait être revu. Premièrement, la façon dont s'est faite l'exploitation industrielle des ressources naturelles est responsable de beaucoup d'impacts négatifs sur l'environnement. D'ailleurs, la création des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire résulte du mécontentement général des québécoises et québécois face à la gestion actuelle de nos ressources naturelles par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il y a aussi la mondialisation des marchés et plusieurs autres facteurs n'ont fait qu'augmenter la productivité et la pression sur les milieux naturels qui supportent la production. Deuxièmement, les ressources naturelles sont, la plupart du temps, transportées sur de longues distances et leurs transformations se font ailleurs au détriment de l'environnement et des communautés où sont présentes les ressources naturelles. Il est intéressant et souhaitable de tenir compte des expériences des populations locales et des autochtones, mais comment les intégrer dans le contexte actuelle d'une exploitation à grande échelle ? Le problème est que les populations locales et plus particulièrement les autochtones n'ont souvent pas ou peu accès aux ressources. Ce paragraphe est donc à revoir.

Il est difficile d'associer l'objectif 16 et l'orientation. Comment des emplois qui font appel à des mesures écologiquement et socialement responsables pourraient aider à l'équilibre démographique ?

Finalement, la notion de partage intergénérationnelle n'est que peu présente et peu abordée. Il faudrait aussi des mesures pour les adultes et les familles. Les problèmes démographiques actuels pourraient être atténués par une meilleure intégration des aînés par leur implication et le partage de leurs savoirs et de leurs expériences.

### **Orientation 6 : Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée**

Dès le début, il est mentionné que *le développement intégré du territoire repose également sur l'abondance et la diversité des ressources naturelles des régions du Québec*. Ceci est vrai, mais un développement intégré doit également tenir compte des usages qu'en font les communautés locales et les autochtones. Ensuite, l'expression *en protégeant les bassins versants* n'est vraiment pas claire. Est-ce que l'objectif n'est pas plutôt de gérer la ressource eau à l'échelle des bassins versants ? Nous suggérons d'utiliser une expression plus appropriée telle que « par l'application du modèle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. »

L'orientation propose d'éviter *d'exposer des populations ou des biens à des phénomènes dangereux* est très bien, mais plus de précisions sur les mesures seraient souhaitables. De plus, il faudrait s'assurer que les mesures déjà existantes et celles qui seront mises de l'avant soient réellement efficaces et surtout qu'elles soient appliquées. Par exemple, la construction d'infrastructures dans les zones inondables des rivières et dans les zones côtières où l'érosion est forte, devrait cesser. Encore une fois, les principes *prévention* et surtout *précaution* sont importants ici.

Comme le mentionne le texte de la Stratégie, il est tout à fait souhaitable que cette orientation réponde au principe de subsidiarité. Par contre, il faut s'assurer que lorsque la gouvernance ou des pouvoirs sont transmis aux conférences régionales des élus (CRÉ), aux municipalités régionales de comtés (MRC) ou autres que celles-ci agissent dans le respect de la Stratégie. Autrement dit, si l'aménagement du territoire est la responsabilité des MRC, c'est au gouvernement de s'assurer que celles-ci respectent la Loi sur le développement durable et la Stratégie. De plus, il est de la responsabilité du gouvernement de donner les moyens de le faire. Le transfert des responsabilités est une bonne chose, mais il doit se faire avec les moyens permettant d'y répondre. Ceci devrait apparaître dans la Stratégie.

La Stratégie souligne qu'une démarche de développement durable *reconnait l'importance du rôle des collectivités et des partenariats*. Nous souhaitons rappeler et réitérer que le CREGÎM, comme tous les conseils régionaux de l'environnement, représente un partenaire privilégié dans l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de planification et de stratégie de développement durable. Il est donc attendu que le gouvernement soit cohérent et fasse des liens entre les efforts des CRE et la démarche de développement durable gouvernementale. Nous croyons donc, que la collaboration avec les CRE devrait figurer dans la Stratégie.

Ensuite, la stratégie suggère de *rapprocher les décisions et l'action des citoyens de manière à tenir compte des spécificités et des aspirations régionales et locales*. Ce point est important afin d'assurer que les décisions et les actions qui en découlent soient prises localement ou au moins en fonction des spécificités régionales. Encore une fois, le

CREGÎM, tout comme les autres CRE, devrait être un partenaire privilégié afin d'élaborer et d'adopter des stratégies de développement durable locales ou régionales.

Justement, le CREGÎM a initié en collaboration avec la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madelenie (CRÉ-GÎM), le ministère des Affaires municipales et des Régions et la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une démarche de développement durable. Cette démarche régionale, amorcée en 2005, devra éventuellement rejoindre celle du gouvernement du Québec. La Stratégie le mentionne et nous sommes totalement en accord avec l'établissement de liens et de collaborations. C'est d'ailleurs pourquoi nous prenons temps et énergie pour répondre à la consultation en cours.

Dans l'axe d'intervention *Amélioration des établissements humains*, il ne faudrait pas oublier de parler de cohabitation harmonieuse entre les individus, les populations, les communautés, etc.

Finalement, pour répondre totalement à l'orientation, il semble manquer un objectif qui traite de la gestion intégrée comme mode de gouvernance. Sinon, certains objectifs devraient être modifiés afin de mieux refléter le contenu de l'orientation.

#### **Orientation 7 : Sauvegarder et partager le patrimoine collectif**

Premièrement, concernant l'usage du PIB, nous apportons les mêmes réticences à son utilisation que celles présentées pour l'orientation 5. Ensuite, nous croyons que lorsqu'il est question de patrimoine collectif, il faudrait plutôt parler de patrimoine naturel (ou patrimoine écologique) que de ressources naturelles. Par exemple, dans la formulation de l'objectif 22, il serait préférable de remplacer *patrimoine et ressources naturelles* par *patrimoine naturel, social, culturel, scientifique et économique*. Finalement, lorsque la notion de coopération est abordée, il faudrait définir plus longuement la nécessité de la coopération intergouvernementale et le partenariat. Dans un sens plus large que celui de la Stratégie, le développement durable implique de meilleures relations entre les différents secteurs d'activité. Notre système politique a ses forces et ses faiblesses et il faut travailler sur une meilleure collaboration entre les différents ministères provinciaux, mais également entre le gouvernement provincial et fédéral de même qu'avec les autres provinces et les autochtones.

#### **Orientation 8 : Favoriser la participation à la vie collective**

Il est vrai et tout à fait souhaitable que *la mobilisation des gens autour de leurs intérêts communs au sein des communautés s'appuie sur l'organisation et l'action communautaire*. Il faut cependant s'assurer que les organisations et groupes communautaires qui dépendent largement du bénévolat et de l'implication des collectivités soient valorisés, encouragés et soutenus. Ces groupes, des organisations sans but lucratif, dépendent pour beaucoup du support des gouvernements par le biais de subventions et de programmes d'aide multiples. Ce support financier doit être maintenu, augmenté et dans plusieurs cas récurrent. La stratégie devrait d'ailleurs identifier les

secteurs communautaires qui peuvent contribuer à la mise en œuvre du développement durable et leur offrir davantage de support. Le travail de ces groupes permet des réalisations souhaitables et proches de la population, le tout à moindre coût. Il faudrait aussi développer un support technique et offrir des formations gratuites afin de mieux les supporter dans leur travail. Une collaboration accrue entre les ministères et les groupes communautaires est souhaitable.

La Stratégie souligne que *l'expertise mérite d'être considérée au sein des différentes instances décisionnelles et de concertation*. Effectivement il est très important de donner de la valeur au travail des organismes communautaires. Il faut aussi les écouter, car ils sont directement sur le terrain, et leur laisser une place dans les comités décisionnels afin d'éviter la prise de décisions centralisée qui ne répond pas ou peu aux particularités des régions. Il faudrait aussi créer davantage de liens entre le gouvernement et les groupes communautaires afin que les décisions et leurs applications dans les communautés se fassent en collaboration et en cohérence avec les groupes communautaires et leurs activités. Un objectif concernant le soutien aux organismes communautaires serait à ajouter.

Finalement, pour ce qui est de l'axe d'intervention *Vie démocratique* il faudrait penser à valoriser le processus démocratique chez les jeunes en leur enseignant et leur démontrant la pertinence de s'impliquer dans la vie démocratique, de voter, etc.

### **Orientation 9 : Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques**

Pour cette orientation, nous n'avons qu'un seul commentaire à apporter. Dans l'axe *Intégration sociale* il est mentionné que *l'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale*. Il ne faudrait pas oublier le travail des femmes à la maison qui s'occupent de leurs enfants et de toutes les personnes qui ne travaillent pas, mais qui font du bénévolat.

### **La présentation d'exemples**

À travers les orientations et les axes d'intervention, sont présentés différents exemples d'actions ou d'activités qui y répondent. Nous convenons que l'utilisation d'exemples pour illustrer concrètement comment peut se réaliser une orientation ou un axe est très pertinente. Cependant, ces exemples ne devraient pas apparaître dans le texte de la Stratégie comme c'est actuellement le cas. L'ensemble des réalisations actuelles devrait faire l'objet d'un rapport. Il pourrait s'agir d'un portrait de la situation précédant la mise en œuvre de la Stratégie et pourrait devenir un outil de suivi et d'évaluation de la performance.

### **MÉCANISMES ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

Pour s'assurer d'une évaluation adéquate et complète des résultats par l'utilisation d'indicateurs, il faudrait mettre en place un comité consultatif formé principalement d'experts extérieurs aux gouvernements (économiste, écologiste, avocat, etc.) qui travailleraient avec le commissaire au développement durable. Ce comité verrait au choix

des indicateurs et aux critères d'évaluation. En fait, les indicateurs de développement durable ne devraient pas être uniquement déterminés par le gouvernement, mais en collaboration avec des organismes ou experts en développement durable. La Stratégie propose que les indicateurs fassent l'objet d'une consultation publique, ce qui est tout à fait souhaitable.

Pour aider la mise en œuvre de la Stratégie et le suivi, il faudrait que des ressources humaines compétentes dans les différents domaines d'activités et dans celui du développement durable travaillent de concert. Des groupes de professionnels devraient également travailler à l'élaboration des plans d'action des différents ministères.

Le comité interministériel du développement durable (CIDD) est une excellente structure, à conserver et à utiliser. En fait, la mise en œuvre du développement durable au Québec à travers l'organisation gouvernementale ne devrait pas être uniquement de la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Il faut une mobilisation et une implication de tout l'appareil gouvernemental. Si la responsabilité d'organiser le tout et le rôle de leader reviennent au MDDEP, il faudrait lui en donner les moyens et remédier à son problème de sous-financement chronique.